

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015-013

**ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION DES
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 ;

Considérant qu'il convient de constituer une commission « Loi Sapin » compétente pour la totalité des procédures de délégation de service public susceptibles d'être mise en œuvre par la Commune de Villecresnes ;

Considérant que pour les communes de 3500 habitants et plus, le maire président ou son représentant et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants composent cette commission ;

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil municipal ;

Considérant que Daniel SCHREIBER, délégué suppléant 2 prend la place de titulaire 1 ;

Considérant qu'il convient alors de procéder au remplacement du suppléant 2 de la commission des délégations de service public ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Suppléant 2 : Martine BILLET

Article 1 : Est élue déléguée suppléante 2 à la commission des délégations de service public, la personne suivante :

Suppléant 2 : Martine BILLET

Article 2 : Les délégués à la commission des délégations de service public sont donc les suivants :

Délégué Titulaire 1 : Daniel SCHREIBER
Déléguée Titulaire 2 : Véronique DRIOT ARGENTIN
Délégué Suppléant 1 : André ARDIOT
Déléguée Suppléante 2 : Martine BILLET

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

